

✝ Commanderies par département ✝

Les commanderies de France triées par département

Département du Var

Adrets-de-l'Estérel (83)

Les Adrets-de-l'Estérel

Département: Var, Arrondissement: Draguignan, Canton: Fréjus - 83



Localisation des Adrets

Cette paroisse étant dans le terroir de Montauroux, a le même seigneur temporel et le même prieur. La chapelle a pour patron saint Marc et deux cens habitans, dispersés on quatre-vingts bastides situées les unes dans des vallons et d'autres sur des collines. Il n'y avait eu jusqu'ici qu'un prêtre amovible : mais M. du Bellay vient d'y établir un vicaire perpétuel avec toutes les formalités, requises.

Ce terroir est aux confins de celui de Fréjus, et renferme une portion de la commanderie de Marseille, portion d'un petit revenu provenant, des forêts, des bestiaux et de quelques défrichemens.

Sources: **Bnf** - *Description historique du diocèse de Fréjus, manuscrits de Jacques-Félix Girardin et Joseph d'Antelmy.*

Astros (83)

Maison du Temple d'Astros

Département: Var, Arrondissement: Draguignan, Canton: Vidauban - 83



Localisation: Maison du Temple d'Astros

Dans notre tour d'horizon féodal, apparaît avec les droits et biens des Templiers. Dès 1091, la dîme de *toto castello Vidalbano* allait au Saint-Sépulcre (1). En 1215, B. de Vidauban donne à A. de Vidauban *medietatem domini quod ego habeo vel habere debeo in toto territorio Vidalbani extra castrum scilicet in terris incultis, in paschuis, in aquis et in omnibus aliis que noscantur ad dominium pertinere*, précise-t-il, et en échange, il reçoit des terres situées *ultra Argencium versus Lonicum [Lorgues]*, terres qu'incontinent il donne aux Templiers pour le salut de son âme (2).

1. *Archives des Bouches-du-Rhône, 56 H 5284.*

2. *Archives des Bouches-du-Rhône, 56 H 5281.*

Puis c'est, en 1220, la cession d'un territoire par Jordan de Vidauban : *omnes terras meas, dit-il, cultas et incultas quas habeo vel visus sum habere et tenere vel aliquis pro me citra Argencium verssus Lonicum et Taradellum [Taradeau] sicuti dividitur territorium de Vidalbano cum territorio de Lonicis et de Taradello et omnia jura mea que habeo in predictis terris in heremis et in cultis in herbis in lignis et lapidibus et aquis defensibus et*

in omnibus que continentur infra terminos dictarum terrarum dividendum cum terminis de Lonicis et de Taradello (3).

3. Archives des Bouches-du-Rhône.

Tels sont les termes qui président à la fondation du domaine d'Astros, dont on remarquera que le nom n'est pas prononcé. C'est seulement en 1237 qu'Aycarda de Vidalbano vend aux mêmes Templiers une terre *que est ante bastidam domus Templi del Strols (4).*

4. Archives des Bouches-du-Rhône. Tous ces biens ne seront pas toujours d'un excellent rapport. Très instructif à cet égard est le registre de visites rédigé par la Commanderie de Rue, deux siècles plus tard, alors que les Hospitaliers auront succédé aux Templiers condamnés par Philippe le Bel : maison d'Astros et chapelle seront trouvées dévastées ad eo quod non remanserunt nisi muralia ; à Vidauban, les dîmes de l'église paroissiale seront réduites à bien peu (les chiffres sont donnés, précis, éloquents) ; tout cela propter guerre mortalitates, terrarum sterilitates, tempestates, aquarum inundaciones et carencia populi (Archives des Bouches-du-Rhône, H 124, folios 41 v°, 42 v° 43, 38 v°) — La peste, endémique depuis celle de 1348, la difficile succession de la reine Jeanne, le passage des grandes compagnies avaient ravagé la Provence ; voir Coulet (N.), La désolation des églises de Provence, dans Provence historique, tome VI, 1956, p. 34-52, 123-141.

Il semble bien ressortir de ces textes que le nom de cette Bastide n'est autre que la cristallisation toponymique d'un appellatif : strols. On trouve en effet dans le *Tresor dou Felibrige* de Mistral un mot « estrous » = déchet, débris (du latin extrusus ?).

Une relation se laisse suggérer, entre le médiéval Strols et le moderne « estrous » par la présence, sur place, de ruines dont l'origine se perd dans la nuit des temps : le Fort des Mures, et qui pouvaient bien, au XIIIe siècle, n'être déjà que ruines. Ici encore, la toponymie et l'archéologie semblent s'accorder pour nous faire entrevoir un peu de cet obscur passé.

Au début du XIVe siècle, les Templiers perdent tous leurs biens et le domaine d'Astros passe aux Hospitaliers ; ceux-ci vont étendre leurs possessions vers le Sud, comme en témoigne le nom d'une bastide de l'Hôpital non loin de l'Aille, à moins que l'extension, sinon le nom, date des Templiers, car plus près de l'Aille encore, se trouve, mentionnée dès 1135, une chapelle de Saint-Julien (5) — or ce sont aussi les Templiers qui ont édifié le château varois de Saint-Julien-le-Montagner (6). Saint-Julien honoré des pèlerins et patron des passeurs...

5. Cartulaire de Saint-Victor, n° 844, tome II, page 225. Saint-Julien existe toujours comme domaine.

6. Henseling (L.), Zigzag dans le Var, 5e série, Toulon, 1934, page 27.

Voici justement, à proximité, un terroir qui porte aujourd'hui le nom de Capelier : en toute probabilité un ancien Caupolier, mot qui n'a pas survécu au XVIIe siècle et qui, on l'a récemment observé (7), signifiait : passeur. Pourquoi voulait-on ici passer l'eau ? La trace d'une industrie ancienne, conservée dans la toponymie, la Verrerie, doit expliquer en partie cette nécessité : pour alimenter cette verrerie, il fallait certes aller chercher du bois dans la Maure, et donc passer l'Aille (8).

7. Dumez (H.), L'origine du mot Capoulié, dans Provence historique, tome II, 1952, page 15-17.

8. Sur la verrerie, voir Garcin (E.), Dictionnaire historique et topographique de la Provence, Draguignan, 1835, tome 1, page 252.

Nous avons dit que la commanderie d'Astros avait dû être édifiée sur ces ruines : avec elles remontons plus avant dans le passé.

Sur un piton, en arrière de la construction Renaissance qui fut le siège de la Commanderie d'Astros (9), mais dominant le tracé primitif de la voie romaine, s'élèvent les vestiges, au nom évocateur, du Fort des Mures. Le commandant Laflotte, qui y voit une enceinte préhistorique, en a donné une suggestive description.

9. On le désigne aujourd'hui comme Château vieux (d'Astros) par opposition à une demeure édifiée un peu en deçà au début du XIXe siècle. Mais la construction Renaissance devait faire suite à une « bastide » plus ancienne que les textes nous montrent délabrée au début du XVe siècle.

Étaient-ce là les *strols*, les débris dont la présence au XIIIe siècle servit à désigner le bien des Templiers ? Quoi qu'il en soit, le fort des Mures fut certainement, dans les siècles précédents, un refuge pour les habitants menacés. Mais non le seul : à la pointe orientale du territoire, un autre nom apparaît, à la signification duquel on n'a pas, je crois, prêté attention : c'est le sommet de Castel-Diol : le château du diable (10). Le diable, c'était l'infidèle. Nul doute, que vers la fin du premier millénaire, lorsque les Sarrasins tapis au cœur des Maures infestaient les campagnes de l'arrière-pays, les ruraux aient cherché abri en mettant entre eux et les pirates le cours de l'Argens.

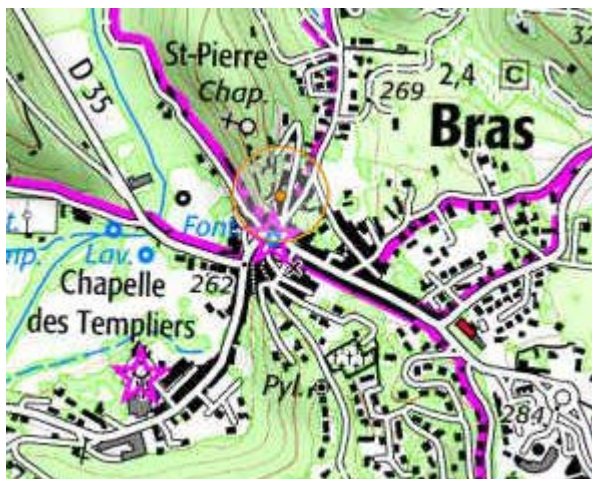
10. Autre château du diable signalé à Callas par Verlaque (V.), Supplément au dictionnaire géographique du cartulaire de Saint-Victor, dans Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de Draguignan, tome XIX, 1892-1893, page 141.

*Sources: Madame Mulon. Recherches sur l'histoire du Vidauban (Var). Actes du 90e Congrès national des sociétés savantes, Nice, 1965. Section d'archéologie, Pages 378, 379, 380. Bibliothèque nationale (Paris) 1966. - **Bnf***

Bras (83)

Maison du Temple de Bras

Département: Var, Arrondissement: Brignoles, Canton: Cotignac - 83



Localisation: Maison du Temple de Bras

Les maisons de Saint Maurice, et de Ruou sont étroitement liées entre elles. Sauf erreur, cette commanderie dépend de Saint-Maurice de Régusse. En réalité, il n'y a pas de dépendance, mais accord étroit entre les trois commanderies précitées, et celle de Ruou.

En effet, 1232, le commandeur de Saint Maurice agit en tant que sous-commandeur de Bras, et en 1308, le commandeur de Bras est camérier de Saint Maurice. En réalité, il n'y a pas de dépendance, mais accord étroit entre trois commanderies précitées, et celle de Ruou.



Chapelle templière de Bras - Sources [images](#)

La maison du Temple de Bras ne figure dans les actes qu'à partir du 2 août 1220, à l'occasion d'un litige pendant entre son commandeur, Bernard, et le prieur local: celui-ci s'opposait à ce que les frères de la milice fissent construire un oratoire à côté de leur établissement; l'évêque de Fréjus intervint alors et fixa les conditions dans lesquelles le Temple pourrait avoir sa chapelle.

Nous ne savons donc rien de précis sur les origines de ladite maison. Mais on peut supposer, avec beaucoup de vraisemblance, que la milice s'était établie dans la localité dès le XIIe siècle. Sans doute, comme donataire de Foulque de Bras, frère de l'Ordre et commandeur de la maison de Richerenches de 1175 à 1179. Il est certain qu'elle y avait acquis des biens importants avant 1220. Ce n'est cependant qu'après cette date qu'elle remembra à son profit la plus grande partie de la seigneurie, des fiefs et des autres tenures de la localité.

Après avoir dépendu, par intermittence, des commanderies de Ruou et de Saint-Maurice, la maison du Temple de Bras - à laquelle nous rattachons les possessions de l'Ordre à:

Brue-Auriac: *Département: Var, Arrondissement: Brignoles, Canton: Barjols - 83*

Au Val: *Département: Var, Arrondissement et Canton: Brignoles - 83*

A Châteauevert: *Département: Var, Arrondissement: Brignoles, Canton: Barjols - 83*

Brignoles (maison-annexe): *Département: Var, Arrondissement et Canton: Brignoles - 83*
Saint-Maximin: *Département: Var, Arrondissement: Brignoles, Canton: Saint-Maximin-la-Sainte-Baume - 83*

Et La Roque (Brussane) *Département: Var, Arrondissement: Brignoles, Canton: La Roquebrussanne - 83* - devint, vers la fin du XIIIe siècle, un membre assez indépendant de la préceptorie d'Aix.

Commandeurs

- G. Pellipar (Pelliparius) - 1221
- Bernard (Bernardus) - 1222
- Guillaume de Faugat (Guillelmus de Fangato) - 1226
- Guillaume de Mujolan (G. Mujolano, Mejulano) - 1253, 1255, 1266
- Isorn ou Isard (Isornus, Isardus) - 1258, 1262-1263, 1267, 1271, 1275, 1284
- Pierre de Casalis (Petrus de Cassalis) - 1274
- Geoffroi de Alanson (Gaufridus de Alanssono) - 1287
- Rostan Cornut (Rostagnus Cornutus) - 1294
- Raymond de Benoit (Raimundus Benedicti) - 1308
- Albert de Blacas (Albertus Blacacii)
- A la charge de cette maison, notamment en 1293 et 1298.

Fonds: Archives des Bouches du Rhône, H 2 44-46.

Maison du Temple de Bras



Chapelle templière de Bras - Sources [images](#)

C'est peut-être à partir de la commanderie de Jalès, dont les bases sont précoces, que le frère Arnaut de Bedos a été dirigé dans la région de Saint-Paul-Trois-Châteaux, comme le laisserait croire l'itinéraire du frère Guilhem de Riillac ainsi que l'action de membres de la famille de Crussol. Quoi qu'il en soit, entre 1136 et 1138, ce frère pose les bases des commanderies du marquisat. C'est de là sans doute, et toujours avec l'appui du commandeur de Jalès, que sont lancées les missions vers la Basse-Provence qui président, autour de 1140, à la création des établissements de Saint-Gilles, puis d'Arles et de Montfrin. C'est enfin à partir de ces premiers points d'appui que l'ordre s'enfonce en Provence puisqu'il est mentionné dans le diocèse d'Aix dès 1143 et dans celui de Fréjus dès le milieu du siècle.

Dans le diocèse de Fréjus, l'ordre commence à réunir les terres qui constitueront la seigneurie de Ruou à partir de 1156. Le rayonnement se poursuit dans le diocèse voisin de Riez (Saint-Maurice de Régusse, à partir de 1164) et sur la côte vers la fin du siècle (Hyères, Bras, Nice). L'implantation dans le comté de Forcalquier s'effectue parallèlement dans le dernier quart du XIIe s. (Limaye, Sisteron, Lachau...). « *J.-A. Durbec, « Les Templiers en Provence », p. 32-37, 97-112 et 123-124. »*

Albert de Blacas commandeur d'Aix en 1286, devait par exemple cumuler dans les années 1280-1290, selon une chronologie et une alternance difficiles à démêler, la direction de quatre maisons: Bras, Ruou, Saint-Maurice et Aix.

Les granges et maisons castrales, qui demeuraient des centres d'habitat permanent, ne devaient être gérées que par un seul frère ou étaient laissées aux bons soins de la « familia. » Ce sont là des moyennes conformes à ce que l'on connaît ailleurs pour la France méridionale. En Provence orientale, les grosses maisons du Ruou et de Saint-Maurice comportent également une dizaine de frères, tandis que les autres sites (Hyères, Bras, Biot...) n'en comptent pas plus de trois.

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Seigneurie du Temple de Bras



Chapelle templière de Bras - Sources [images](#)

Les Templiers possédaient la seigneurie de Bras en paréage; la portion des Templiers passa aux Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem; elle est encore aujourd'hui un membre considérable de l'ancienne Maison des Templiers de Marseille.

Sources: Description Historique, Géographique et Topographique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Provence ancienne et moderne, du Comté Venaissin, de la Principauté d'Orange, du Comté de Nice, etc. Par M. Achard, Médecin de Marseille, Membre de plusieurs académies. Aix M. DCC. LXXXVII. Page 356.

Domus « Brachii »

Sauf erreur, cette commanderie dépend de Saint-Maurice. En effet, en 1232, le commandeur de Saint-Maurice agit en tant que sous-commandeur de Bras, et en 1308, le commandeur de Bras est camérier de Saint-Maurice.

En réalité, il n'y a pas de dépendance, mais accord étroit entre les trois commanderies précitées, et celle de Ruou.

Domus Templi — Bras

« Domus haec ab antecedenti, ni fallor, pendebat. Etenim a. 1232, praeceptor Sancti Mauricii vices praeceptoris Brachii gerebat et, a. 1308, praeceptor Brachii erat

camerarius domus Sancti Mauricii. »

Praeceptores

G Pelliparius — 1221.

Bernardus — 1222.

Guillelmus de Fangato — 1236.

Guillelmus de Mujolano (Mejulano) — 1253, 1255, 1266.

Isarnus aut Isardus 1258, 1262-1263, 1267-1271, 1275, 1284.

Petrus de Gassalis — 1274.

Gaufridus de Alanssono — 1287.

Rostagnus Cornutus — 1294.

Raimundus Benedicti — 1308.

Albertus Blacacii hanc domum in ditione sua habebat (saltem a. 1293 et 1298).

Sources: *Archives des Bouches du Rhône, H2 44-46*

Top

Braug (83)

Maison du Temple de Braug

Département: Var, Arrondissement: Brignoles, Canton: Rians, Commune: La Verdière - 83



Localisation: Maison du Temple de Braug

Braug, *Braugium*, Saint-Pierre, prieuré bénédictin de Lérins, 1103, par l'évêque Augier, donné aux Templiers en 1237, diocèse de Riez, aujourd'hui Fréjus et Toulon, commune de La Verdière, canton Rians, arrondissement Brignoles, Var.

— *Inventaire, Archives des Alpes-Maritimes, H 836, tome I, page 147.*

— *Beunier-Besse, tome II, page 62.*

— *Cartulaire de Lerins, tome I, pages 206-210, tome II, pages 159-162.*

— *Clouzot, tome III, page 109.*

Sources: Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés, page 479. Dom Cottineau, Laurent-Henri. Macon 1935. -

Bnf

Top

Brignoles (83)

Maison du Temple de Brignoles

Département: Var, Arrondissement et Canton: Brignoles, Commune: Vins-sur-Caramy - 83



Localisation: Maison du Temple de Brignoles

Les Templiers y avaient une Maison sous le titre de Saint-Christophe, qui fut unie, lors de leur destruction, à la commanderie de Beaulieu de l'Ordre de Malte.



Commanderie de Saint-Christophe (ancienne) actuellement domaine de Saint-Christophe. Façade sud. - Sources: PACA

- Culture

L'église des Templiers subsiste encore en son entier à une lieue à l'est de la ville avec une bastide et des terres qui en dépendent, sans compter les redevances qui sont perçues sur les fonds voisins et qui forment un revenu considérable. Il y avait aussi une Maison des Maîtres ou Hôtel dans la ville de Brignoles, qui appartenait à ces mêmes chevaliers Templiers et qui a conservé le nom de « Temple ».

Après la destruction des Templiers, ces biens échurent aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Sur l'ancienne Maison des Templiers de Brignole, on y voit les armes de Malte.



Chapelle de la commanderie médiévale - Sources: [PACA - Culture](#)

Sources: Description Historique, Géographique et Topographique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Provence ancienne et moderne, du Comté Venaissin, de la Principauté d'Orange, du Comté de Nice, etc. Par M. Achard, Médecin de Marseille, Membre de plusieurs académies. Aix M. DCC. LXXXVII. Page 363

Top

Cannet-des-Maures (Le) (83)

Domaine du Temple Le Cannet-des-Maures

Département: Var, Arrondissement: Draguignan, Canton: Le Luc - 83

Celles de Saint Antoine et de Sainte Catherine qui sont deux Bénéfices simples. Cette Terre est érigée en Marquisat: elle appartient à Madame de Colbert Turgis née Rascas, seule héritière de cette famille.

Sources: Description Historique, Géographique et Topographique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Provence ancienne et moderne, du Comté Venaissin, de la Principauté d'Orange, du Comté de Nice, etc. Par M. Achard, Médecin de Marseille, Membre de plusieurs académies. Aix M. DCC. LXXXVII. Page 401.

Le Cannet-des-Maures

Inventaire général du patrimoine culturel

Chapelle de Templiers Saint-Maisse

Lieu de culte probablement au 9e siècle; mentionné au 11e siècle, au 13e; en ruine fin 16e siècle; aurait appartenu aux templiers au 13e siècle; transformée en magnanerie au 19e siècle, actuellement maison.

Inventaire général, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur 1986

Sources: NBF, Base Mistral

Top

Comps-sur-Artuby (83)

Maison du Temple de Comps-sur-Artuby

Département: Var, Arrondissement: Draguignan, Canton: Comps-sur-Artuby - 83



Localisation: Maison du Temple de Comps-sur-Artuby

Cette paroisse est à l'extrémité du diocèse, bornée au couchant par le diocèse de Riez, et au nord par celui de Setiez. Outre le vicaire, elle est encore desservie par deux secondaires, et contient huit cens communiants dispersez en hameaux, tels que Jabron,

Sainte Baillon, Sauvecane, qui ont tous des chapelles pour leur commodité. L'air y est très-froid. Son terroir, qui n'est pas d'une bonne qualité, produit peu étant d'ailleurs mal cultivé par le défaut des paysans. C'est un passage pour tout ce qui descend de Savoie en Provence. Il est de la viguerie et du siège de Draguignan.

Il reste a Comps des vestiges d'une maison des Templiers, qui avaient juridiction sur plusieurs terres et sur une partie des habitants, et cette seigneurie était un membre de la commanderie de Rua, comme il paraît par le procès-verbal des droits des Templiers en Provence, du 6 janvier 1309, qui est aux archives des comptes, à Aix: « In commendaria dumus de Rua loca aliqua existebant, quae Templarii in jurisdictione et vassalis tenebant, cidelicet partent castri de Comis, cum certo numero hominum, etc... »

L'ordre de Malte ayant hérité des biens que ces chevaliers possédaient à Comps, et acheté en divers temps les fonds et droits que différents coseigneurs y avaient, est devenu le seul seigneur juridictionnel et direct de ce lieu, et en a composé une commanderie, dont Comps est le chef-membre.

Il y a un vieux château, près de l'église paroissiale, à la tête du village, destiné au logement du commandeur.

Comps était autrefois le séjour de plusieurs nobles familles, dont l'une, qui portait le nom de ce lieu, a donné deux grands-maîtres à l'ordre de Malte ou de Saint-Jean de Jérusalem: F. Arnaud de Comps, IVe grand-maître, qui fut élu absent en 1163, et gouverna cet ordre militaire avec beaucoup de prudence et de valeur; le second est F. Bertrand de Comps, XVIIe grand-maître, élu en 1244, qui finit ses jours en 1248, à Ptolémaïs Saint-Jean-d'Acre), couvert de blessures, qu'il avait reçues dans une bataille contre les Turcomans.

La famille de Comps donna ou vendit à l'ordre de Saint-Jean ce qu'elle avait encore dans cette paroisse, et se retira dans une de ses terres, en Dauphiné. Il en reste des preuves entre les mains du sieur vicaire de Comps.

Sources: **Bnf** - Description historique du diocèse de Fréjus, manuscrits de Jacques-Félix Girardin et Joseph d'Antelmy.

Draguignan 1872

Comps-sur-Artuby

Comps Castrum de Comis; Village fort ancien Chef-lieu d'une commanderie de l'Ordre de Malte, au Diocèse de Fréjus, dans la Viguerie de Draguignan.

Le plus ancien titre qui fasse mention de Comps, est un acte de reconnaissance des droits appartenant aux Templiers en date du 6 Janvier 1309, extrait du Registre « Crucis Templariorum » aux Archives de la Cour des Comptes à Aix, par lequel les Templiers reconnaissent n'avoir qu'un certain nombre de vassaux, ou hommes liges au nombre de cinquante-quatre, sur lesquels ils avaient Juridiction « jusque ad sanguinis effusionem », avec déclaration expresse que le reste de la Juridiction mixte, mère, basse, impaire appartenait entièrement à la Cour Royale des Comtes de Provence.



Chapelle Saint-André ou Sainte-Philomène, ancienne chapelle des Templiers

L'Ordre des Templiers ayant été détruit quatre ans après, dans le Concile de Vienne en Dauphiné, les Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem succédèrent à Comps à tous leurs droits.

Cette succession de l'Ordre des Hospitaliers aux droits des Templiers relativement à son époque, semble donner quelque atteinte à la tradition constante du Pays, qui porte que Dudon de Camps qui succéda à Raymond du Puy dans la grande Maîtrise des Hospitaliers, et par conséquent second Grand Maître Militaire, et Arnaud de Camps, onzième ou douzième Grand Maître du même Ordre, étaient originaires de ce village.

La partie restante de la Terre de Comps, appartenant aux Comtes de Provence, fut

inféodée le 1er Août 1381 en faveur de Fulco de Pontevès, « eo quod guerram gessit sumptibus suis contra inimicos Regis. » Cette inféodation fut confirmée par la Reine Isabeau le 10 Décembre 1440, et le 10 Novembre 1484 par Charles VIII, Roi de France, la première année de son avènement au Trône.



Chapelle des Hospitaliers de Saint-Jean de Comps

Il est à présumer que ce fut au commencement du seizième siècle que les Chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem réunirent la terre de Comps, puisqu'en l'année 1540, ils prêtèrent hommage au Roi, comme en étant les seuls Seigneurs.

L'Eglise Paroissiale de Camps est sous le titre de Saint André Apôtres. Cette Paroisse est desservie par un curé et deux Vicaires. Il a été établi récemment une Annexe au hameau Jabron. Le Prieur Primitif est un chanoine de l'Eglise de Fréjus.



Chapelle des Hospitaliers de Saint-Didier de Comps

Comps honore pour son Patron Saint Didier Martyr, Evêque de Langres. Cette Fête est célébrée le 23 mai, qui est le jour de « Roumavagi » de l'endroit. La procession qu'on fait, et à laquelle on porte les Reliques de ce Saint Martyr, est dirigée à la Chapelle qui est très ancienne, et à la distance d'environ sept cent pas du Village.

Il est de même le 24 Juin, jour de la Nativité de Saint Jean Baptiste, autre Patron de la Paroisse, autre jour de « Roumavagi »; la procession va à la Chapelle dédiée à ce Saint et bâtie sur un rocher auprès du Village. Elle appartient à l'Ordre de Malte; elle est exempte de la visites Episcopale, et soumise à la visite des Commissaires Commandeurs du Prieuré de Saint Gilles, dont elle dépend.

A côté de cette Chapelle, qui est très ancienne, l'on voit des vestiges de l'ancienne Maison des Templiers. Le Château du Commandeur placé au haut du Village, est pas du même temps, il n'offre rien de bien antique.

Vous pouvez voir plusieurs dizaines d'images des chapelles du Temple et de l'Hôpital à cette adresse: [PACA - Culture](#). Il suffit de taper dans le moteur de recherches: Comps.

Coutelas (83)

Domaine du Temple à Coutelas

Département: Var, Arrondissement: Brignoles, Canton: Tavernes, Commune: Régusse - 83

Propriété privée

Localisation: Domaine du Temple à Coutelas

La première mention du « castrum de Contellars » se trouve dans la liste des localités du diocèse de Riez dressée en 1232-1244, la seconde dans l'enquête sur les droits comtaux de 1252: il est alors compté avec Baudinard pour 100 sous d'albergue et autant de cavalcade.

L'église, dédiée à saint Maxime de Riez, contribua à la décime de 1274, mais ne figure pas sur le rôle de la décime de 1351, peut-être parce qu'elle avait été rattachée à la commanderie de Saint-Maurice de Régusse.

On voit en effet dans l'inventaire des biens de l'Hôpital en 1338 « l'ecclesia de Cotellascio » coûter chaque année à la maison de Régusse pour l'entretien d'un clerc desservant plus que ne lui rapporte la moitié des dîmes du territoire. Ce très petit village ne semble pas avoir vécu jusqu'au XIVe siècle. Son déclin rapide semble lié à l'installation des Templiers sur son territoire.

Dès le milieu du XIIIe siècle, ils avaient, en plus de la commanderie, développé un hameau sur le plateau autour de leur grange dite « Bastida Sancti Vincencii », au lieu aujourd'hui appelé Villeneuve. Des deux agglomérations, aucune ne figure sur les rôles des feux contribuables en 1315-1316 et 1471.



Localisation: Domaine du Temple à Villeneuve

En 1540, l'affouagement des villages repeuplés dénombre à Coutelas 13 habitants, dont 5 seulement résidaient en permanence dans des bastides hors de toute agglomération. La faiblesse et la dispersion de l'habitat (10 maisons en 1698, 19 en 1765) ont fini par entraîner le rattachement du territoire à la commune de Régusse en 1840.

Sources: Sauze Elisabeth, *Inventaire général, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Enquête thématique régionale; castra désertés du Var*. 2002

Top

Ginasservis (83)

Seigneurie du Temple de Ginasservis

Département: [Var](#), Arrondissement: [Brignoles](#), Canton: [Rians](#) - 83



Localisation: Seigneurie du Temple de Ginasservis

Le mot de Ginasservés ou Ginacervis dérive du latin « Gymnasium Cervorum », (parc des Cerfs) si l'on en croit les Archives de cette Communauté.

Les Comtes de Provence chassaient autrefois aux cerfs ; ils avaient différentes Vénairies ; Ginasservis en était une et d'elle ces de Souverains que l'Ordre de Malte a reçu la Seigneurie du lieu.

La Paroisse très ancienne est desservie par un Curé et un Vicaire. Elle est sous le titre de Saint Laurent, les Patrons sont l'Exaltation de la Croix et Saint Damse Pape. On célèbre ces deux dernières fêtes avec Roumavagis.

Les Templiers avaient la dîme de ce lieu et la Seigneurie spirituelle. Leur Eglise subsiste encore elle est remarquable par sa structure et par une pierre qui porte une Inscription que le temps a presque entièrement effacée. Sur la porte est la tête d'un cerf couronnée qui sert d'armoirie à ce Pays. Les débris des Maisons des Templiers sont curieux par un souterrain qui a près d'une demi-lieue de longueur, et qui aboutissait à un Monastère de Religieuses qui étaient sous leur direction et dont on voit encore les ruines. Dans le même quartier le Commandeur d'Aix Seigneur spirituel et temporel de Ginasservis et de Vinon possède un domaine considérable qui lui donne plus de six mille livres de revenu. Près de ce domaine est la Chapelle de Saint Antoine, Titulaire de la Commanderie d'Aix [...]

Sources: Description Historique, Géographique et Topographique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Provence ancienne et moderne, du Comté Venaissin, de la Principauté d'Orange, du Comté de Nice, etc. Par M. Achard, Médecin de

Hyères (83)

Maison du Temple d'Hyères

Département Var, Arrondissement: Toulon, Canton Hyères - 83*Localisation: Maison du Temple d'Hyères*

Après de nouveaux séjours dans le marquisat, le Frère Benat Rollan est signalé pour la dernière fois à Arles en juin 1156 lorsque l'archevêque Raimon donne à l'ordre l'église Saint-Martin d'Hyères:

Cartulaire de Roaix, n° 118 (mars 1153) et 109 (1155).

Raimon de Montredon (1142-1160) s'affirme à son tour comme un fervent partisan des moines-soldats. Il est impossible de déterminer avec exactitude l'origine de l'emplacement de la maison du Temple aux marges du Bourg neuf qui se développe alors. Sans doute peut-on, ainsi qu'on l'a évoqué, attribuer la donation du terrain initial à quelques obscurs laïcs. Mais l'autorisation d'élever un oratoire, qui, semble-t-il, n'existait pas et qui est attesté pour la première fois en 1152, a été certainement obtenue de Raimon de Montredon. Cette même année, ce dernier renforce l'enracinement de la fondation en autorisant l'installation d'un cimetière à côté de l'oratoire réservé aux frères et à leur familia. En 1156, il manifeste encore son attachement à l'ordre en lui donnant l'église Saint-Martin à Hyères:

Chartier du Temple d'Arles, n° 004 (1152); et Boeuf, n° 89 (17 juin 1156).

Et c'est encore comme une maison enclose par des murailles qu'apparaît le Temple de Saint-Gilles à la fin du moyen-âge 468. Le qualificatif de claustrum, à Arles ou à Trinquetaille, pour désigner l'ensemble monastique rend donc bien compte de cette

configuration, attestée également à Grasse et à Hyères où les bâtiments sont entourés d'une courtine: *J.-A. Durbec, « Les Templiers dans les Alpes-Maritimes », p. 38; et M. Vecchione, « Un édifice templier », p. 74.*

Pourtant, les vestiges demeurent rares: à Hyères, la tour Saint-Blaise, qui associe fonctions résidentielle, religieuse et militaire, est tout ce qui reste de la commanderie: *M. Vecchione, « Un édifice templier. »*

A Hyères, Muriel Vecchione fait état de l'existence d'un faubourg dépendant de la commanderie templière, mais sans preuve: *M. Vecchione, « Un édifice templier. »*

En Provence orientale, les grosses maisons du Ruou et de Saint-Maurice comportent également une dizaine de frères, tandis que les autres sites (Hyères, Bras, Biot...) n'en comptent pas plus de trois:

R. Vinas, L'Ordre du Temple, p. 31; et A.-R. Carcenac, Les Templiers, p. 210.

A Hyères, où la commanderie Saint-Blaise, dont demeure encore aujourd'hui le donjon, était située à l'extérieur de l'enceinte, les bâtiments étaient probablement protégés par une courtine jouant « le rôle d'un poste avancé des défenses de la ville. »



Chapelle Saint-Blaise (ancienne), dite tour des Templiers. Vue d'ensemble depuis le nord-est. - Sources: Paca-Culture

La fin de l'ordre du Temple dans les pays du Bas-Rhône

Il revint au concile de Vienne de statuer sur le sort des biens du Temple. Si les prélats français conseillèrent leur attribution à l'Hôpital, ceux du royaume d'Arles, se rangèrent sur l'avis des Italiens, des Anglais et des Allemands qui préconisaient plutôt la création d'un nouvel ordre militaire qui hériterait du patrimoine templier. Au terme de ces débats, la bulle « Ad providam (2 mai 1312) » prescrivit pourtant le transfert des biens du Temple à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Dans le diocèse de Toulon également, le refus de certains laïcs de restituer des biens, fit traîner l'affaire: En août 1312, Bérenger d'Auvergne, chanoine de Béziers, l'évêque de Famagouste et aume Novelli, chanoine de Barcelone, commissaires députés par le pape pour l'incorporation des biens du Temple à l'Hôpital, demandèrent aux prêtres du diocèse de Toulon de mettre l'hospitalier Jaufré Rostan en possession des biens des Templiers à Hyères, nonobstant l'opposition de Pons de Vicinis, chevalier de Pierrefeu, menacé d'excommunication en cas de refus:

Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Marseille), 56 H 4084.

Sources: Damien Carraz - l'Ordre du Temple dans la Basse Vallée du Rhône - 2005. Lyon

Praeceptores du Temple d'Hyères

Notes relevées dans E.-G. Léonard. - Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon.

Les praecptores de Hyères furent:

Jordanus - 1198.

Isnardus Ricardus - 1236.

Lambertus - 1256.

Raimundus de Anguli - 1308.

Sources: E.-G. Léonard. - Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs. - Paris, E. Champion, 1930. In-8°, xv-259 pages.

Frères du Temple d'Hyères arrêtés en 1307

Fr. Petrus Ioannis de Monte Meyano Baiulia Arearum (Hyères).

Fr. Raimundus de Angulis Praceptor Domorum de Petra Saza et de Arearum.

La place Massillon est à peu près le centre de la cité. On y remarque une maison de Templiers qui, comme tous les anciens monuments, est très solidement bâtie. Les frères Arnaud, Pierre-Jean de Montmeillan et Raymond de Angulis sont, selon l'historien Bouche, les infortunés religieux qui y furent arrêtés.

Sources: L'Histoire Chronologique de Provence, tome II depuis l'établissement de son comté jusqu'aujourd'hui le XVIIe siècle. Par le sieur Honoré Bouche

Templiers à Hyères

Outre l'abbaye royale de Saint-Bernard, ci-devant de Saint-Pierre-d'Almanarre, de l'ordre de Cîteaux, l'enceinte de la ville d'Hyères renfermait plusieurs autres couvents, dont les plus importants étaient ceux des Cordeliers, des Récollets, de Sainte-Claire et la commanderie du Temple, dont les fondateurs avaient été séduits par l'heureuse situation de la ville, son doux climat et la fertilité de son territoire.

L'ordre religieux et militaire des Chevaliers de la milice du Temple ou Templiers, avait reçu, des comtes de Provence, des biens considérables dans ce pays, dès le milieu du XIIe siècle.

Raymond-Bérenger III leur avait concédé la délicieuse vallée de Sauvebonne. Ils s'y étaient établis et avaient su s'y procurer le luxe et le laisser-aller de la vie de l'Orient. Tout le monde sait comment ils ont fini. Princes de l'église militante, vaillants guerriers, riches et puissants seigneurs, ils succombèrent sous l'excès de leur prospérité et de leur grandeur ; joyeux convives, « leurs réfectoires furent changés en étables grandes et commodes pour le bétail immonde, » comme le leur prophétisait un pauvre Cordelier à la parole énergique et inspirée.

Indépendamment des terres de Sauvebonne où les Templiers avaient élevé de somptueuses constructions, dont on a pu voir et reconnaître les débris, dans une fouille entreprise par M. L. Aurran, propriétaire d'une partie de la vallée, ces chevaliers avaient construit, dans l'intérieure de la ville d'Hyères, différents édifices dont quelques-uns subsistent encore aujourd'hui. « On remarque dans cette ville, dit Expilly (Dictionnaire des Gaules), en parlant d'Hyères, une ancienne tour qu'on dit avoir appartenu aux Templiers, au bas de laquelle est une chapelle voûtée, et au-dessus une longue et magnifique terrasse, où l'on monte par un escalier pratiqué dans l'épaisseur des murs qui sont d'une structure si admirable, qu'ils semblent n'être faits que d'une seule pierre. » Cette tour, avec ses dépendances, sert aujourd'hui d'Hôtel-de-Ville ; mais l'ancien escalier et la terrasse ont été démolis depuis longtemps.

L'édifice est quelquefois désigné sous le nom de la Commanderie : la rue qui y fait face s'appelle encore aujourd'hui la rue du Temple.

La chapelle, sous l'invocation de Saint-Blaise, offrait cette particularité observée dans toutes les églises des Templiers : le chœur était tourné vers le levant, et la porte d'entrée, depuis longtemps murée, se trouvait du côté du midi ; où on distingue encore très-bien le plein cintre.

Après la destruction de l'ordre des Templiers, en 1312, leurs biens, comme l'on sait, furent donnés aux Chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, dits Chevaliers de Rhodes et plus tard de Malte. Ceux-ci, en 1522, cédèrent, à titre d'échange, à la ville d'Hyères, le bâtiment dont nous venons de parler, situé place du Piot ou de la Boisson, (aujourd'hui place Massillon). Jean de Demandols, commandeur de Beaulieu, près de Solliès, et Pierre Giraudy, maire d'Hyères, signèrent l'acte d'échange. Il faut croire que cet acte ne contenait rien de définitif, quant à la propriété de l'immeuble échangé, car il rentra plus tard en la possession de la commanderie de Beaulieu, qui l'affermait à divers particuliers, moyennant une faible rente payée en argent.

En 1673, la communauté d'Hyères, qui depuis longtemps cherchait un local où elle pût établir son Hôtel-de-Ville, acquit du commandeur de Beaulieu, Jean-Augustin de Garnier-Rousset, les bâtiments de la place du Piot, par acte du 24 août 1673, passé par le maire Jean Arennes et les consuls Gardane et Martin, devant Maître Pument, notaire à Hyères, et qui a été déposé, en 1839, aux minutes de M. Mille. Il est dit, dans cet acte, que la communauté d'Hyères achète les immeubles suivants : « une maison et chapelle, membres sur icelle, tour et « cazal » avec ses dépendances, sis place du Piot ; lesquels étaient loués à des particuliers, par baux notariés remontant à 1653 et 1646.

La vente était faite par emphytéose, moyennant une rente fructive, annuelle et perpétuelle de 210 livres. »

Dans une partie de l'édifice fut installée la Mairie; le reste fut loué à des particuliers qui en payaient à la Communauté une petite rente annuelle. La chapelle Saint-Blaise fut abandonnée gracieusement à une confrérie de Pénitents bleus, qui l'occupèrent jusqu'en 1765, où ils furent transférés dans l'ancienne paroisse de Saint-Pierre ; voici à quelle occasion.

En 1763, le Conseil municipal avait décidé d'établir deux marchés publics, le mardi et le samedi de chaque semaine, pour faciliter le transport et le débit des denrées

nécessaires aux habitants de la ville et de son territoire. Un arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 29 novembre de la même année, n'autorisa que l'établissement du marché du samedi ; « voulant, Sa Majesté, qu'il fût permis à tous particuliers et marchands de se rendre au dit marché, pour y porter ou conduire, vendre ou acheter, troquer et débiter toute sorte de bestiaux, denrées et marchandises non prohibées. »

Par délibération du 25 février 1764, le Conseil municipal résolut, en conséquence, d'installer le marché dans l'ancienne chapelle Saint-Biaise.

Mais les Pénitents bleus, qui y étaient établis depuis longues années, par suite d'une tolérance bienveillante de l'Administration communale, eurent la prétention de s'y opposer, invoquant leur droit de possession. La Communauté dut se pourvoir contre eux en justice. Ils cédèrent enfin.

Il y eut transaction. On leur abandonna l'ancienne église Saint-Pierre ou de l'Observance, et la Communauté se chargea des frais de la translation, qui s'élevèrent à la somme de 50 livres, dit une délibération du Conseil, du 13 octobre 1765.

Vers la même époque, on abattit plusieurs maisons qui étaient auprès de la chapelle Saint-Biaise et qui formaient ce que l'on appelait le quartier du Temple ; leur emplacement agrandit d'autant la place du Piot. Cette place, obstruée, du côté de la rue Sainte-Catherine, par des rochers dont l'enlèvement, opéré en partie en 1768, ne fut achevé qu'en 1806, ne fut entièrement nivelée et pavée, qu'après 1830. Quelques années plus tard, on y construisit le pesant et massif bâtiment de la poissonnerie actuelle ; et en 1860, l'escalier qui monte à la rue Sainte-Catherine.

Dans la partie inférieure de la ville, sur la ligne orientale de ses anciens remparts, s'élève un beau monument de construction très-ancienne : c'est l'église Saint-Louis. Cette église où, comme nous l'avons dit, fut enterré le grand-marquis Amelin ou Guillaume de Fos, dépendait du couvent des Cordeliers ; mais évidemment elle n'avait pas été bâtie par ces Religieux, trop pauvres d'ailleurs pour faire les frais d'une aussi magnifique construction. En effet l'ordre des Cordeliers ainsi appelé, en France, à cause de la corde qui servait de ceinture, à leur grossier vêtement, ne fut fondé qu'en l'année 1208, par saint François, à La Portioncule, près de la ville d'Assise en Ombrie, sous le nom modeste de Frères Mineurs ; on les appela aussi Franciscaïns, du nom de leur fondateur. Leur règle fut approuvée par le pape Innocent III, en 1215. Ils ne purent donc s'établir à Hyères qu'un certain nombre d'années après leur fondation ; c'est-à-dire, assez longtemps après la mort d'Amelin de Fos. Or si, comme on n'en peut douter d'après son épitaphe, il fut enterré en 1204, dans l'église des Cordeliers, il faut nécessairement admettre que cette église était antérieure à la fondation de l'ordre de

ces Religieux auxquels elle aurait été donnée plus ou moins longtemps après leur établissement à Hyères, qui, suivant Papon (Histoire de Provence), n'aurait eu lieu qu'en 1290.

L'architecture de cette église remonte certainement au XIIe siècle ; elle indique le passage du plein cintre, à l'ogive. C'est la lutte de la forme romane contre le prétendu gothique qui venu du midi, monta vers le nord, pour retourner de nouveau vers l'orient où il avait pris naissance.

D'ailleurs une note ajoutée au bas d'un acte de donation de 1330 (Gallia Christiana, volume 1), émané d'un « Rossolin de Fos, gouverneur du château d'Hyères », et dans laquelle il est dit que Guillaume de Fos, aïeul de Rossolin, a été enterré dans l'église des Templiers d'Hyères », tranche la question.

Il demeure ainsi prouvé que l'église dite des Cordeliers, aurait été construite en réalité par les Templiers, vers l'époque que nous avons indiquée. Une disposition architecturale particulière, dont nous avons déjà parlé ailleurs, viendrait encore à l'appui de cette opinion ; c'est que le chœur fait face au levant ; or, à cette époque, il n'y avait que les églises construites par les Templiers qui présentassent cette disposition, qui leur rappelait l'orient et leur origine. Les autres églises n'avaient pas cette orientation : témoin l'église Saint-Paul d'Hyères, dont le chœur est tourné au couchant ; l'église des Récollets qui offrait la même disposition, l'ancienne paroisse de Saint-Pierre, dont le chœur était tourné au nord.

Les Chevaliers de l'ordre de Malte, successeurs des Templiers, avaient conservé à Hyères des biens territoriaux considérables ; ainsi, en 1698, leur commanderie de Beaulieu, près de Solliès, y possédait encore plus de 250 hectares de terres cultivées ; et, en outre, au quartier de Sauvebonne, des collines boisées d'une grande étendue. Ils étaient de plus créanciers d'une somme de 4,200 livres sur la ville d'Hyères qui leur en payait l'intérêt.

Il est plus que probable que les Cordeliers ne vinrent s'établir à Hyères que peu de temps avant la destruction de l'ordre des Templiers, c'est-à-dire, vers 1290. Plus tard, ils se firent donner l'église des Templiers, par les Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, héritiers de ces derniers.

Cette église était contiguë au terrain sur lequel les habitants d'Hyères avaient bâti aux Cordeliers un couvent, au-devant duquel se trouvait un jardin entouré de murs, qui est la place de la République aujourd'hui.

Sources: A. Denis. *Hyères ancien et moderne, promenades pittoresques, scientifiques et littéraires sur son territoire, ses environs et ses îles*, pages 312 à 315. IVe édition. - **Bnf**

Top

Lorgues (83)

Domaine du Temple à Lorgues

Département: Var, Arrondissement: Draguignan, Canton: Vidauban - 83



Localisation: *Domaine du Temple à Lorgues*

Vers 1156, les Templiers s'y installent. Ils créent la Commanderie du Ruou à Villecroze et dotent la ville de Lorgues de nouveaux remparts, plus solides et qui existent encore en partie. En 1388, Marie de Blois, régente...

En mai 1193, la maison de Ruou achète un ensemble de biens à Lorgues pour trois mille sous et un poulain, c'est-à-dire une somme relativement considérable. La commanderie apparaît donc prospère et cette prospérité semble se maintenir tout au long du XIIIe siècle (1).

1. D'après les quelques chartes où les Templiers apparaissent comme témoins, les effectifs seraient de seize frères en 1224, quinze en 1252, neuf en 1260, quatorze en 1284. Ainsi, sauf une baisse temporaire en 1260, l'effectif des frères se maintient à un niveau à peu près constant.

Sources: Pierre-André Sigal. *Provence Historique*, revue trimestrielle, organe de la Fédération Historique de Provence, publiée avec le concours du C.N.R.S. et de l'Université d'Aix-Marseille, tome XV. Avril Septembre 1965.

Grange du Temple de Lorgues

Elle était située rue du Ruou, il n'en reste pas grand-chose, seul vestige d'après la

commune de Lorgues, un arc en pierre traversant la rue du Ruou.

Sources: Centre culturel de Lorgues

Enceinte fortifiée de Lorgues

La nécessité de protéger les biens dont ils étaient dépositaires, amenèrent les Templiers, avec le concours de la population, à reconstruire et aménager l'enceinte fortifiée de la ville qui devait se trouver en mauvais état et ne plus correspondre à sa destination.

De nouveaux remparts sont alors établis. Un périmètre de 600 mètres, 12 tours, 3 portes principales et quelques petites portes piétonnes constituaient cet ensemble encore visible de nos jours.

En outre les hommes du Temple cultivaient un grand nombre de terres, soit qu'elles aient été leur propriété, soit qu'elles aient appartenu aux Moines Cisterciens du Thoronet qui se posaient ainsi en suzerains des Templiers.

Lors de la suppression de l'ordre en 1312, la quasi totalité des biens du Temple à Lorgues revinrent aux Cisterciens du Thoronet.

Texte extrait de la plaquette « La Commanderie Templière du Ruou », réalisée par l'Association Empreintes et Tradition du Ruou. - [Lorgues](#)

Patrimoine de France

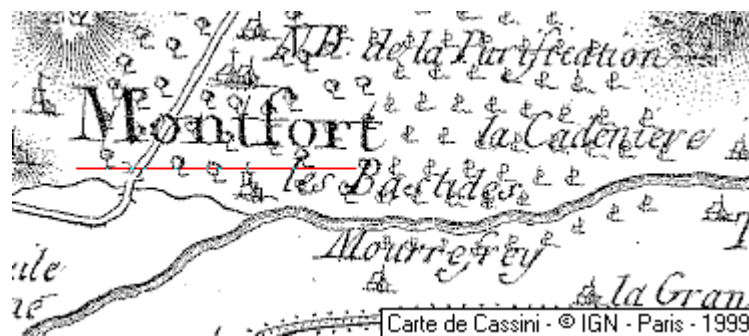
Une bonne approche sur Lorgues au moyen-âge - [Patrimoine de France](#)

Top

Montfort-sur-Argens (83)

Maison du Temple de Montfort-sur-Argens

Département: Var, Arrondissement: Brignoles, Canton: Cotignac - 83



Localisation: Maison du Temple de Montfort-sur-Argens

Que d'imaginaires, que d'hypothèses, de mystères et de secrets ont été émis sur cette maison du Temple dont les constructions dateraient des Templiers, ce qui est faux et dont nous allons voir les origines.

Au mois de septembre 1197, Foulques de Pontevès cède aux Templiers du Ruou tout ce qu'il possède à Montfort et dans la vallée de Carcès. L'acte fut signé dans la maison des Tailles de Marseille en présence de l'évêque et de son cousin, le vicomte Roncelin (1).

1. Marseille. Archives Départementales. 56 H. ancienne côte, 56 H 5282.

C'est au mois d'octobre 1207 que fut donnée la seigneurie de Montfort aux Templiers d'Hyères. Alphonse II d'Aragon, comte et marquis de Provence, de sa propre volonté, fait donation aux frères de la maison du Temple située près d'Hyères et à Guillaume Gralhi, maître en partie de la Provence, tout ce qu'il a, qu'il tient, possède, pourrait posséder et tenir dans tout le territoire du château de Montfort ou dans ses dépendances. Il accorda en plus un droit d'albergue annuel de cent sous ainsi que les droits de justice, seigneurie, cavalcade, usages, fiefs, pâturages et autres. Le comte fait cette donation en règlement à une livraison de blé qui lui avait été remise par la maison d'Hyères. L'acte fut passé au château du Puy-Sainte-Réparate en présence de l'archevêque d'Aix et de plusieurs frères du Temple: Guillaume de La Tour, commandeur d'Aix, Pierre d'Alègre, Bertrand de Gardanne, S. Garanos, Hugues Déodat, Hugues Bodon (2).

2. Marseille. Archives Départementales. 56 H. ancienne côte, B.4, fol 185.

Une autre donation fut faite par Raimond de Cotignac. Ce seigneur local étant à Acre se fait Templier et donne tous les biens qu'il possède à Montfort et qui lui venaient de sa mère Adélaïde.

Après le procès, le domaine de Montfort passa aux hospitaliers qui rasèrent le château dans sa totalité pour le reconstruire au XVe siècle, c'est celui que nous voyons aujourd'hui.

Les inventaires de la suppression signalent le nom d'un administrateur de Montfort: frère Pierre Borgondion. Cette maison de l'Ordre était comme la plupart, riche en biens fonciers, pauvre en ustensiles.

L'inventaire nous précise que pour la vie matérielle il y avait dans la chambre 3 matelas, 3 couvertures et 5 rouleaux de toile ou sac pour dormir. Deux épées pendaient au mur. Dans la cuisine se trouvaient seulement un gril, une crémaillère, une marmite et un tonnelet. C'était vraiment le strict nécessaire. Dans les dépendances fermières les enquêteurs trouvèrent un cuvier plein de vin, un setier de pois-chiches, une émine de farine, une émine de vesces, deux émines de figues, quatre gourdes d'huile et soixante setiers de froment (3). C'est tout ce que l'inventaire signale.

3. Marseille. Archives Départementales. 56 H. ancienne côte, B. 155. fol. 61-63

Sources: Laurent Dailliez - Les Templiers en Provence - Alpes-Méditerranée - Editions - Nice 1977.

Maison du Temple de Montfort-sur-Argens

Les Templiers soutenus par le comte de Provence, qui confirma, le 12 décembre 1200, toutes les acquisitions de la Maison du Temple du Ruou. Cette dite Maison, avait pour dépendance de nombreux biens dans bon nombre de localités et en ce qui nous concerne, Montfort-sur-Argens.

1209, le comte de Provence fit donation aux Templiers de Montfort-sur-Argens qui conserve dominant le village, la maison forte de la commanderie, rebâtie au XVIe siècle par les chevaliers de Malte et récemment restaurée.

Templiers et Hospitaliers en Provence et dans les Alpes-Maritimes, par Joseph-Antoine Durbec - 2001

Montfort-sur-Argens, bâtiment Hospitaliers



Montfort-sur-Argens - Sources image: Internet

Le château des commandeurs est au sommet de la colline de Ville vieille, avec la chapelle St Blaise. Il a appartenu aux Templiers, puis aux Hospitaliers de St Jean de Jérusalem, puis à l'ordre de Malte.

Le premier château des Templiers datait du XIIe XIIIe siècle.

Il a été détruit à la fin du XVIe siècle, il ne subsiste qu'une partie des sous-sols.



Montfort-sur-Argens - Sources image: Jack Bocar

Reconstruit au XIVe siècle puis transformé aux XVI et XVIIIe siècles, les façades et les toitures du château sont classées.

Propriété privée

La croix de l'ordre des hospitaliers, au-dessus de la porte d'entrée, a remplacé celle de l'ordre du temple.



Montfort-sur-Argens - Sources image: Jack Bocar

La façade principale est encadrée de deux tours carrées à contreforts (trois à l'origine) qui délimitaient la cour intérieure du château primitif. Cette cour sera couverte au siècle suivant de voûtes en berceau qui supportent les deux étages. Des fenêtres à meneaux ont remplacé les meurtrières.



Le toit possède quatre rangs de génoise, signe distinctif des demeures seigneuriales de Provence.

Escalier intérieur à vis daté du XVe siècle.

Rasé et reconstruit par les Hospitaliers il ne subsiste qu'une partie des sous-sols.

Texte provenant de la mairie de Montfort-sur-Argens

Top

Peyrassol (83)

Maison du Temple de Peyrassol, Peyrasson, Peirasson

Département: Var, Arrondissement: Brignoles, Canton: Besse-sur-Issole, Commune: Le Luc - 83



Localisation: Maison du Temple de Peyrassol

D'après l'analyse d'un acte aujourd'hui perdu, le comte de Provence, Alphonse II, aurait donné à Guillaume Catel, maître des maisons du Temple de Provence, en décembre 1204, la coseigneurie de Cogolin, qui apparaît plus tard - dans la deuxième moitié du XIIIe Siècle - comme l'une des possessions essentielles de la maison de Peirasson.

En 1308, quatre mois après l'arrestation des Templiers du royaume de France, les

Templiers de provence sont incarcérés à leur tour. C'est dans cette forteresse de Meyrargues que se trouve le précepteur de Peirasson.

En 1311, l'Ordre des chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem hérite de la Maison du Temple de Peyrassol comme de tous les biens immeubles des Templiers. Le vignoble restera à l'ordre de Malte jusqu'en 1789.

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les commissions pontificales des diocèses de France.

Maison du Temple de Peirasson

Guigo Ademarius 1293-1300. *Ayguetinte, *Toulouse, *Le Bastit, *La Capelle, *La Selve, *Espalion, *Montpellier, *Saint-Gilles, *Montfrin, *Le Puy, Arles, Richerenches, Monlélimar, *Marseille, **Peirasson**, Nice.

Plerumque « magister [domorum milicie Templi] in Provincia »;

« magister domorum Sancti Egidii in Provincia »;

« preceptor domus Sanct Egidii et magister major fratrum Templariorum in Provincia. »

In Proccssu: « preceptor Provincie » (Michelet, tome II, page 291).

« preceptor in Provincia » (Schottmuller, tome II, page 196).

« preceptor baylivie » (Schottmuller, tome II, page 28).

« magnus Provincie preceptor » (Finke, tome II, pages 343, 349).

« preceptor major in Provincia » (Ménard, tome I, Preuves, page 189).

« magister Templi » (Ménard, tome I, Preuves, page 185).

« magister [domorum] Ordinis in Provincia » (Ménard, tome I, Preuves, pages 176, 177, 181, 190).

« magisler Provincie (Schottmuller, tome II, pages 70, 210).

Prutz, page 324.

Trudon des Ormes, page 236.

Vide etiam Michelet, tome II, pages 154, 155 et 161.

Sources: E.-G. Léonard. — Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs. — Paris, E. Champion, 1930. In-8°, xv-259 pages.

Procès des Templiers tome II, page 291

Item anno, indicione, mense, pontificatu, anno et loco predictis, dicta vicesima prima die ejusdem mensis octobris, in dicti inquisitoris, nostrum notariorum et infrascriptorum testium presencia personaliter constitulus frater Gerardus de Gauche miles dicti ordinis, Ruthenensis diocesis, preceptor domus de Bastito diocesis Caturcensis, etatis

quadraginta quinque annorum vel circa, ut dicebat, testis juratus ad sancta Dei Evangelia ab eo personaliter tacta dicere, in causa fidei, de se et aliis veritatem, et requisitus de tempore et modo sue receptionis, dixit per juramentum suum quod in festo apostolorum Petri et Pauli erunt IX anni, quod fuit receptus per fratrem Guigonem Ademari preceptorem Proviricie, presentibus fratribus Gerardo Barascii et Bertrando de Longua Valle militibus qui fuerunt recepti cum ipso, et fratre Raymundo Roberti preceptore de Bastito, defuncto.

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Procès des Templiers, tome II, page 154

Dixit enim se fuisse receptum circa instans festum beati Dionisii erunt X anni in capella domus Templi Aniciensis, per fratrem Guigonem Ademari militem quondam, presentibus fratribus Bernardo Usclas presbitero, Guillelmo preceptore de Bocelis, Guillelmo de Castro Novo, commorante in dicta domo, et Johanne l'Alvernhatz servientibus, de quorum vita vel morte non habet certitudinem in hunc modum: nam concordato cum dictis

fratribus per dictum receptorem quod eum reciperent, fecit eum vovere et jurare castitatem, obedienciam, et vivere sine proprio, et imposuit ei mantellum, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti,[...]

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Procès des Templiers, tome II, page 155

Credit tamen quod predicta illicita confessata per eum, facta et dicta in presencia predictorum, intervenirent communiter in receptionibus aliorum fratrum ordinis vel post, licet viderit, duos recipi, in quorum receptionibus nichil illicitum intervenerit, quod ipse sciverit vel audiverit dici, videlicet fratrem Guigonem de Namans militem, detentum in diocesi Ruthenensi, quem recepit frater Hugo de Penrando, in quadam capella domus Templi de Montilio Ademari, sunt sex anni vel circa, presentibus dicto fratre Guidone Ademari et fratre Iacobo de Mallavalle serviente, quem credit vivere, et ibidem, et per eundem, et eodem modo, et eisdem presentibus, fuit receptus frater Mondetus de Fara miles, de Montilio Ademari, qui detinetur Parisius.

Procès des Templiers, tome II, page 161

Post que dixit ei idem receptor quod poterat aliis fratribus ordinis carnaliter commisceri et ipsi cum eo hoc tamen non fecit, nec credit quod in ordine fieret; sed credit quod dicta illicita intervenirent communiter et ubique in receptionibus aliorum fratrum ordinis vel post, quia vidit per eundem modum recipi fratrem Guillelmum Alamani de Spelho

servientem, detentum in Ruthicinio, per fratrem Guigonem Ademari militem quondam, in dicta capella, circa instans festum Pentecostes erunt circiter quinque anni, presentibus fratribus Guigone de Rupe Talhada presbitero, [...]

Sources: *Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.*

Top

Pontevès (83)

Domaine du Temple de Pontevès

Département: *Var*, Arrondissement: *Brignoles*, Canton: *Barjols* - 83



Localisation: *Domaine du Temple de Pontevès*

Les Templiers y possédaient un grand bâtiment dont on voyait les restes au XIXe siècle, avec de grands biens.

Sources: **Bnf** - *Description historique du diocèse de Fréjus, manuscrits de Jacques-Félix Girardin et Joseph d'Antelmy.*

Draguignan 1872

Pontevès

En 1388, Marie de Blois, régente du comté de Provence, se serait engagée à chasser les brigands de la région. Ce qui laisse supposer la présence de bandits de grand chemin

Mais il est logique de croire en l'existence d'une terreur maritime exercée par les pirates barbaresques.

Les attaques par la mer de corsaires Arabes, puis Turcs, avaient commencé après le repli des derniers Sarrasins et devaient se prolonger longtemps, malgré la protection des Templiers.

Sources: *Histoire de La Garde-Freinet: extrait du livre de Jacques Dalmon « La Garde-Freinet », Editions Universud*

Roque-Esclapon (La) (83)

Domaine du Temple de La Roque-Esclapon

Département: Var, Arrondissement: Draguignan, Canton: Comps-sur-Artuby - 83



Localisation: Domaine du Temple de La Roque-Esclapon

Le corps des bénéficiers de l'église de Fréjus a la dîme de cette paroisse qui est divisée en hameaux, dont La Roque est le principal.

Son église est une des plus propres du diocèse, en pierres de taille. Sainte Marguerite en est la patronne. Le vicaire a la part congrue, quelques terres et prés. Il y a un secondaire et cent cinquante communiants.

L'ordre de Malte en a la seigneurie avec de beaux domaines, francs de dîme, qui sont un membre de la commanderie de Comps-sur-Artuby.

Les Templiers en étaient autrefois les propriétaires et maîtres, et on y voit encore les ruines de leur château.

*Sources: **Bnf** - Description historique du diocèse de Fréjus, manuscrits de Jacques-Félix Girardin et Joseph d'Antelmy.*

Draguignan 1872

Ruou (du) (83)

Maison du Temple Le Ruou

Département: Var, Arrondissement: Draguignan, Canton, Salernes, commune: Villecroze - 83



Localisation: Maison du Temple Le Ruou

En 1197 un conflit s'étant élevé entre Reynier, évêque de Marseille, et les Chartreux de Montrieux, des arbitres furent nommés d'un commun accord pour apaiser le différend, et du nombre l'évêque de Toulon Didier. La contestation était celle-ci: Reynier, qui possédait la seigneurie d'Orvès, entre Toulon et la chartreuse de Montrieux, revendiquait comme appartenant à son église une terre sise en ce lieu, dont les Chartreux jouissaient depuis longtemps.

L'évêque disait que Foulques, son prédécesseur, l'avait achetée d'un gentilhomme nommé Pierre d'Orvès, mais que ne pouvant la payer, il aurait emprunté aux Chartreux la somme de 1,700 sols couronnés, en leur laissant la jouissance de la terre jusqu'à remboursement de la somme, et il offrait de faire ce remboursement. Les Chartreux niaient le fait et proposaient de faire la preuve que leur maison avait [été] achetée, avec le consentement de l'évêque Foulques, la terre de Pierre d'Orvès. Les arbitres décidèrent que les Chartreux resteraient en possession du bien en litige, mais qu'ils paieraient une censé annuelle de vingt sols royaux couronnés à l'évêque, et, comme dîme à l'église de Marseille, un muid annuel de froment, mesure de Marseille, qu'ils seraient tenus de porter à l'aire épiscopale du Beausset.

Quelques mois plus tard, Didier fut appelé à terminer, comme arbitre, des contestations survenues entre les Templiers de la commanderie de Rue et un Amel ou Amiel, de Cuers, au sujet de quelques maisons sises dans ce dernier bourg et vendues aux Templiers par un chevalier du nom de Pons de Chateaurenard. Didier décida que la propriété de ces maisons serait acquise au Temple, moyennant une indemnité de six cents sols raymondins en faveur d'Amel. La charte d'arbitrage porte le sceau de Didier: dans le champ est l'évêque, debout, bénissant et portant la crosse, avec la légende:

SIGILLVM. DESIDERIL. TOLONENSIS. EPI.

Rue, de la paroisse de Villecroze. C'était une commanderie importante de Provence, ayant sous son administration de grandes propriétés et une juridiction très étendue, comme il est constaté par le procès-verbal des droits des Templiers en Provence, dressé le 6 janvier 1309, dans lequel on lit: « *In commendaria domus de Rua loca aliqua existebant, que « Templarii in iurisdictione et vassali tenchant, videlicet...* » Vient ensuite l'énumération des terres et des droits féodaux de la commanderie sur ces immeubles.

Sources: Histoire de **Toulon**. Partie 1, Tome 1. par le Dr Gustave Lambert. Editeur: imprimerie du Var Toulon 1886-1892

Maisons du Temple de Ruou

Comme nombre de maisons du Temple, l'origine de celle-ci qui va devenir la commanderie la plus importante de la Provence et probablement une des trois principales de la France, demeure assez obscure.

Voir l'Etude de M. Pierre-André Sigal sur la commanderie du **Ruou**

Sources originales **Ruou**

Voir en détails la commanderie du **Ruou**

Top

Saint-Maurice-de-Regusse (83)

Maison du Temple de Saint-Maurice de Regusse

Département: **Var**, Arrondissement: **Brignoles**, Canton: **Tavernes**, Commune: **Regusse - 83**



Localisation: Maison du Temple de Saint-Maurice de Regusse

Au mois d'octobre 1164, le seigneur Hugues de Montmeyan, entre dans l'Ordre du Temple et à cette occasion il donne la terre de Longchamp constituée de plusieurs lots. Il renonce à tous ses droits et héritages entre les mains de Guillaume de Vion, commandeur de Saint-Maurice. Plusieurs membres de la famille approuvent et confirment ces donations: Guillaume et Raimbaud, tous deux frères du donateur, Foulques du Castellar et sa femme Flandrine, Guillaume Lambert, Hugues et son frère Pierre. En témoin sont cités, Ripert Chevalier, Arnaud de Montbrun et Raimbaud leur frère et chapelain de Saint-Maurice (1).

Ce premier acte nous montre une commanderie déjà bien établie avec un commandeur et un chapelain. Hugues de Montmeyan étant Chevalier du Temple ne pouvait entrer que dans une maison régulière et établie ainsi que le veut la Règle du Temple. Faut-il voir dans l'acte du mois de novembre 1170, une donation antérieure faite par le père ou un ascendant du donateur de l'acte ?

En effet, ce même jour, Blachère, ses deux frères, Guillaume et Jean, ainsi que leur soeur Lombarde, renonçant à leurs prétentions, donnent et concèdent à l'église de Saint-Maurice, aux Chevaliers du Temple et à Ripert, administrateur de la dite maison, toutes les terres cultes et incultes, le droit de pâture ainsi que les eaux des rives du Verdon. Ils donnent en outre la libre faculté de construire un moulin dans la vallée qui va de Lamolle jusqu'à Bel River et un local pour préparer leur pain (2).



Dessin de la rue des Templiers de Régusse - Sources: Inconnue

Le silence plane sur la vie de la commanderie. Toutefois dès le début du XIIIe siècle, une communauté était bien établie. Le 29 juin 1206, Pons d'Arbetz et Gui de Baudinard et leurs soeurs Sibille et Marchesia donnent leur pâture à perpétuité pour les animaux de la maison de Saint-Maurice. Les donateurs déclarent avoir reçu un roncin et un poulain ainsi que deux cents sous pour éteindre une dette qu'ils avaient contractée aux frères du Temple. Plusieurs témoins sont alors cités: Hugues évêque de Riez, Guillaume de La Tour, commandeur et sept frères du Temple auxquels s'ajoute, Michel, chapelain de Saint-Maurice (3).

A cette époque, le domaine de Saint-Maurice était bien doté et les troupeaux formaient la majeure partie des biens et revenus ainsi que nous l'apprend la donation de deux seigneurs de Riez: Spade et Guillaume. En présence de Guillaume Cadeil, maître en Provence, les frères de Saint-Maurice reçoivent des droits et tout ce que les deux seigneurs ont sur leurs terres, passages et usages ainsi que la liberté de pâture dans toutes leurs terres, eaux, bois et herbes à tous les animaux: brebis, agneaux, vaches et veaux et boeufs, chèvres et chevreaux, porcs, poulains et tous les animaux mâles et femelles. Ils donnent en plus un homme, Augier Regainet, demeurant à Riez. Ils confirment alors les condamines et un prè situé dans le Val de Braug que leur père avait déjà donné à Saint-Maurice (4).

Les limites des divers domaines sont assez bien décrites dans les actes et vont généralement de pair avec diverses seigneuries dont les seigneurs de Baudinard étaient suzerain. D'ailleurs au XIIIe siècle, cette illustre famille fut à la fois généreuse donatrice et contestataire. Toute la région appartient rapidement aux Templiers de Saint-Maurice qui créèrent une commanderie à **Moissac-Bellevue** et des maisons annexes: **Montmeyan**, **Quinson** et La Roquette comme grange (Peut-être près de Pourcieux Var).

Pour ce dernier fief nous avons quelques détails par un accord passé au mois de mars 1249 entre Pons Niel, commandeur de Saint-Maurice et Jacques d'Oraison par devant l'évêque de Riez. Le commandeur demande au seigneur la charte de donation de la Roquette faite par sa mère Delphine et qu'avait ratifiée son frère Raimbaud. Il réclame ensuite une mule, 8 vaches, 3 chevaux, 3 porcs et dix brebis que Jacques d'Oraison avait de la maison de Saint-Maurice. En plus, le dit seigneur s'était permis d'édifier un moulin sur les concessions des moulins du Temple et refusa au commandeur de prendre les pierres de construction sur les terres de la Roquette.

De son côté, Jacques d'Oraison réclamait au commandeur 500 sous raimondins parce que les frères avaient arraché de la vigne et des arbres pour édifier les limites de propriété et 500 autres sous parce que le commandeur avait rendu la justice à La Roquette sur un homme de Montmeyan pour adultère, ce que le commandeur nia. L'évêque écouta attentivement les plaintes et rendit son jugement. Jacques d'Oraison pouvait édifier ses moulins et le commandeur prendre les pierres nécessaires aux constructions. Le commandeur recevait aussi le droit de pouvoir édifier les limites de territoire à condition que les arbres, vignes ou blé ne soient pas aliénés. L'évêque de Riez demanda ensuite que si des animaux rodaient autour de la maison de Saint-Maurice entre deux réales dans la propriété de la dite maison que le commandeur en accepte le droit d'usage. Il absout le commandeur du Temple et les templiers des mille sous qu'avait réclamés Jacques d'Oraison (5).

Un autre procès aussi important éclata entre la commanderie et le seigneur de Baudinard. Une controverse s'établit le 13 août 1258. Trois arbitres furent désignés: Guillaume Martin, prieur de Valmoison, Guillaume d'Esparron, chanoine de Riez et Guillaume Deozeda, prieur de Montmeyan. Dans cette affaire le commandeur de Saint-Maurice, Bernard de Saint-Just, demandait au seigneur Blacas de Baudinard, la somme de cent livres tournois pour son absence dans l'affaire des hommes de Régusse venus abreuver leurs animaux à la fontaine Saint-Vincent. Le seigneur de Baudinard prohiba que les hommes du Temple fassent boire leurs animaux à la dite fontaine qui était en indivi entre lui et le Temple. Il demanda le pourquoi de la propriété de la Cologne en faveur des Templiers tant en droit, qu'en seigneurie, pacage et bannes (6). Les exigences du seigneur sont nombreuses. Il demande qu'aucun templier de Saint-Maurice mette les hommes de Baudinard dans les terres qu'ils ont reçues à l'occasion de la réception de son frère et qui sont situées au terroir de Coite. L'arbitrage conclua que la fontaine Saint-Vincent était commune aux templiers et aux membres de la famille de Blacas et que tous les animaux paissant au territoire de Catellars pourront se désaltérer à la dite fontaine. Pour le commandeur, il lui fut spécifié qu'il ne pourrait avoir d'autres hommes à Baudinard que ceux qui sont dans les terres que la maison avait acquises au territoire de Catellars lors de la réception dans l'Ordre d'Albert, frère du seigneur Blacas. Il fut aussi interdit de faire paître dans les terres du seigneur. L'acte continu sur les demandes du seigneur au sujet des pâtures sur les terres de Cologne que les Templiers avaient échangées contre celles de Rota Longa. Les arbitres imposent alors le silence.

Les Templiers de Saint-Maurice furent de puissants seigneurs dans toute la région et malgré les controverses, les donations continuèrent jusqu'en 1270. La vie religieuse fut aussi très régulière si l'on en juge par les actes du milieu du XIIIe siècle. Au début de l'année 1262, huit frères sont cités, d'autres composaient la communauté comme Guillaume de Fors, devenu templier au mois de décembre 1261 avec l'assentiment de sa femme qui, le 5 février 1262 est reçue comme soeur de Saint-Maurice (7).

La commanderie de Saint-Maurice égala celle du Ruou en possessions et en nombre de religieux. Malgré tout la position éloignée en fit surtout une maison de rapport et d'élevage.

Commandeurs de Saint-Maurice

Guillaume Vion, 1164

Ripert, 1170, administrateur

Guillaume de la Tour, 1206

Gordon, 1207

Guillaume de Moissac, 1222-1229

Bernard, 1232, 1236

Raimond Ermengaud, 1237

Pons Niel, 1249, ancien commandeur de Gap et Embrun

Gui d'Avignon, 1255

Bernard de Saint-Just, 1258

Pierre Geoffroy, 1261, 1262

Sous-Commandeurs de Saint-Maurice

Bernard, 1223-1229

1. Marseille. Archives Départementales. 56 H. ancienne côte, 56 H 5314.

2. Marseille. Archives Départementales. 56 H. ancienne côte, 56 H 5316.

3. Marseille. Archives Départementales. 56 H. ancienne côte, 56 H 5314.

4. Marseille. Archives Départementales. 56 H. ancienne côte, 56 H 5317.

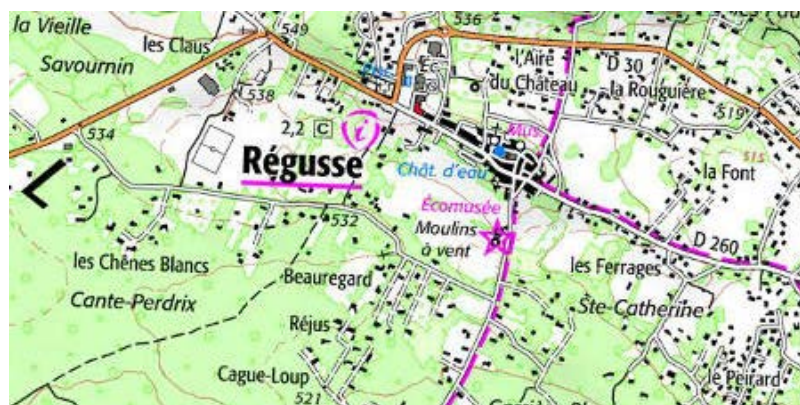
5. Marseille. Archives Départementales. 56 H. ancienne côte, 56 H 5316.

6. Le droit de bannes était celui des herbes et du fauchage.

7. Marseille. Archives Départementales. 56 H. ancienne côte, 56 H 5315.

Sources: Laurent Dailliez - Les Templiers en Provence - Alpes-Méditerranée -Editions - Nice 1977.

Saint-Maurice de Regusse



Localisation: Saint-Maurice de Regusse

Entre les départs groupés liés aux appels pontificaux pour la guerre sainte, les passages individuels semblent n'avoir jamais cessé. Les archives des ordres militaires, auxquelles les postulants au départ s'adressaient de préférence pour préparer leur voyage, livrent ainsi quelques mentions isolées. En novembre 1170, dans le diocèse de Riez, les Templiers de Saint-Maurice s'engagent à équiper un seigneur de Régusse désirent aller transmare, *J.-A. Durbec, « Les Templiers dans les diocèses de Fréjus », page 128.*



Moulins des Templiers de Régusse - Sources: Sylvain de Nancy

C'est peut-être à partir de la commanderie de **Jalès**, dont les bases sont précoces, que le frère Arnaut de Bedos a été dirigé dans la région de Saint-Paul-Trois-Châteaux, comme le laisserait croire l'itinéraire du frère Guilhem de Riallac ainsi que l'action de membres de la famille de Crussol. Quoi qu'il en soit, entre 1136 et 1138, ce frère pose les bases des commanderies du marquisat. C'est de là sans doute, et toujours avec

l'appui du commandeur de Jalès, que sont lancées les missions vers la Basse-Provence qui président, autour de 1140, à la création des établissements de **Saint-Gilles**, puis d'**Arles** et de **Montfrin**. C'est enfin à partir de ces premiers points d'appui que l'ordre s'enfonce en Provence puisqu'il est mentionné dans le diocèse d'Aix dès 1143 et dans celui de Fréjus dès le milieu du siècle.

Dans l'ouvrage de J.-A. Durbec, « Les Templiers en Provence », il est précisé que le rayonnement se poursuit dans le diocèse voisin de Riez (Saint-Maurice de Régusse, à partir de 1164)

En Provence orientale, les grosses maisons du **Ruou** et de Saint-Maurice comportent une dizaine de frères. (J.-A. Durbec, « Les Templiers dans les diocèses », pages 120-121.)

Albert de Blacas (alias Albertus de Canellis) devait par exemple cumuler dans les années 1280-1290, selon une chronologie et une alternance difficiles à démêler, la direction de quatre maisons: Bras, Ruou, Saint-Maurice et Aix.

Les rapports qui lient le seigneur à ses hommes restent toutefois soumis aux aléas des comportements humains et certains commandeurs purent être tentés d'exercer un pouvoir plus rude. Cela semble avoir été le cas d'Albert de Blacas, commandeur de Saint-Maurice (diocèse de Riez), qui fit l'objet de plusieurs plaintes des habitants de Régusse, auprès de la cour comtale, pour mauvais traitements²⁸.

En 1292, les hommes du castrum estiment être tyrannisés et traités de façon inhumaine: ils ne peuvent accéder au territoire du castrum de Moissac et même travailler hors du territoire de Régusse. Ils sont en outre obligés de moudre au moulin du Temple de Saint-Maurice, ce qui leur est incommode à cause de la distance. Ils se plaignent enfin d'autres abus et de l'usurpation du territoire de Collovegas par l'ordre qui y a mis ses animaux.

En Provence, le vide documentaire a laissé libre cours à toutes les spéculations. Les auteurs d'Ancien Régime, suivis par l'érudition romantique, se complurent à imaginer une fin horrible aux Templiers qui s'étaient montrés si ingrats avec Charles II⁶⁵. En réalité, certains religieux purent se reconverter sans trop de mal. En 1314, un dénommé Raybaud, ex-templier, se vit reconnaître par Foulques de Villaret, le versement d'une pension sur les revenus de la commanderie d'Aix, conformément aux prescriptions générales de la bulle « Considérantes dudum (6 mai 1312). » On peut lire dans la Revue historique de Provence, tome II, 1891, page 177, n° 321. La bulle Considérantes dudum

prévoyait une pension aux Templiers reconnus innocents et la possibilité de résider, soit dans des maisons de leur ancien ordre, soit dans d'autres monastères, G. Mollat, « Dispersion définitive. »

Et Albert de Blacas (alias Albertus de Canellis), ancien commandeur d'Aix et de Saint-Maurice de Régusse, jouissait encore de l'usufruit de cette dernière maison.

Michelet tome I, page 63, 98, 106, 421, 424.

Canellis (Frère voir Arbertus de Canellis), miles Aquensis diocesis (diocèse d'Aix-en-Provence), province Mediolanensis, pages 63, 98, 106, 421; son interrogatoire, page 424.

Sources: Damien Carraz, L'ordre du Temple dans la Basse vallée du Rhone (1124-1312) - Presses Universitaires de Lyon - 2005

Procès des Templiers, Tome I, page 63

Die Martis sequehti, que fuit decima dies dicti mensis Februarii fuerunt simul adducti in eodem loco ad dictos dominos commissarios, absentibus dominis Narbonensi et Baiocensi et domino Tridentino, de diocesi Nemausensi fratres: Albertus de Canellis miles, Aquensis; Guillelmus de Ranco Uticensis, Jacobus Calhardi Magalonensis, Petrus de Agusano Nemausensis, Johannes de Tribus viis Magalonensis, Poncius Pisani Magalonensis, Petrus Gibellini Nemausensis diocesium.

Procès des Templiers, Tome I, page 98

Albertus de Canellis Aquensis in Lombardia miles.

Procès des Templiers, Tome I, page 106

Arbertus de Canellis miles Aquensis province Mediolanensis.

Procès des Templiers, Tome I, page 421

Albertus de Canellis miles, diocesis Aquensis province Mediolanensis (diocèse d'Aix-en-Provence).

Procès des Templiers, Tome I, page 424

Eisdem die et loco fuit adductus ad presenciam eorundem dominorum commissariorum frater Albertus de Canellis miles, Aquensis diocesis (diocèse d'Aix-en-Provence), province Mediolanensis, preceptor bailivie insule Sicilie, qui fuerat magister ostiarius domini Benedicti pape XI, testis supra juratus, ut deponeret dictum suum, non deferens mantellum ordinis, quia voluntarie dimisit eum coram domino Parisiensi episcopo, cum

bac intencione ut sicut dictum mantellum habuerat et tenebat ab Ecclesia, sic dimitteret Ecclesie; et fecerat voluntarie radi sibi barbam, et est etatis triginta duorum annorum vel circa; qui fuit protestatus quod per aliqua que diceret vel faceret, non intelligebat contrariari nec derogare confessioni et deposicioni per eum factis apud Someyre diocesis Nemausensis (diocèse de Nîmes), coram dominis Aniciensi, Magalonensi et Nivernensi episcopis, per quos fuerat absolutus et reconoliatus, et habebant potestatem, ut videtur dicto testi, domini episcopi Nemausensis.

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Saint Maurice de Regusse

Les maisons de Saint Maurice, de Bras et de Ruou sont étroitement liées entre elles.

En 1223, Guillaume de Moissac, commandeur de Saint-Maurice, acheta le château de Montmeyan, dans la proche vicinité, avec le soutien - probablement financier - des commandeurs de Ruou et de Nice. L'acte de vente est d'un grand intérêt en ce qui concerne les modalités d'une telle acquisition.

Commandeurs de Saint-Maurice de Regusse

Ripert (Ripertus) - 1170

G. de la Torre (G. de la Torre) - 1206

Guillaume de Moissac (Guillelmus de Moissae) - 1222-1223, 1229

— Commandeur de Douzens, 1210

— Commandeur de La Villedieu, 1230

— Maître de Carcassonne et Razès 1210, 1214-1215

Bernard (Bernardus) - 1232, 1236

Raymond Ermengaud (Raimundus Ermengau) - 1237

— Commandeur de Bayle, 1244

Pons Niel (Poncius Niellus) - 1249

— Commandeur de Gap et d'Embrun 1243

— Commandeur de Lachau, 1252

— Commandeur de Jalez, 1256-1260

Gui d'Avignon (Guido Avinionis) - 1255

Bernard de Saint-Just (Bernardus de Sancto Justo) - 1258

(Saint Just, Ardèche, canton Bourg Saint Andéol)

Pierre Joffroi (Petrus Gaufredus) - 1261-1262

Albert de Blacas (Albertus Blacacii) - 1293, 1302

— Comme sous-commandeur en 1229, il y a un certain B ...

Fonds: Archives des Bouches du Rhône HI, 719, H2,44, 153-156.

Sources: E.-G. Léonard. — Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs. — Paris, E. Champion, 1930. In-8°, xv-259 pages.

Top

Saint-Raphael (83)

Domaine du Temple Saint-Raphaël

Département: Var, Arrondissement: Draguignan, Canton: Saint-Raphaël - 83



Localisation: Domaine du Temple Saint-Raphaël

Je n'ai pratiquement rien trouvé sur Saint-Raphaël, seule cette mention: Les Templiers possédaient une rade à Saint-Raphaël, une autre à Collioure.

Marion Melville. La Vie des Templiers.

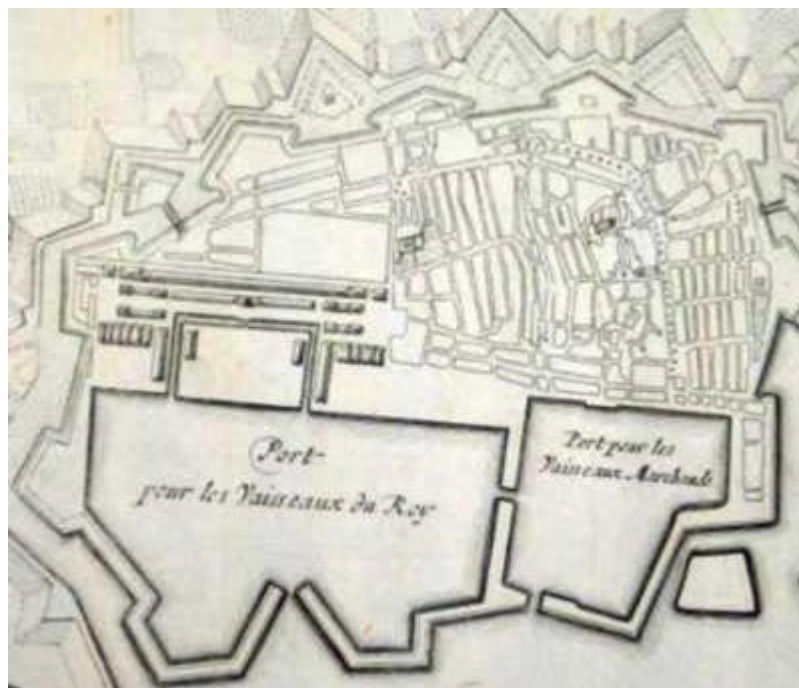
Personnellement, je pencherais du côté de Marion Melville, je pense que les Templiers n'ont pas eu de Maison à Saint-Raphaël. S'ils en avaient eu une, les Historiens spécialisés, tels que Damien Carraz, Laurent Dailliez, Marion Melville et biens d'autres plus anciens, en auraient fait mention.

Jack Bocar

Toulon (83)

Maisons du Temple de Toulon

Département: Var, Arrondissement et Canton: Toulon - 83



Voir plan de toulon au XIVe **Siècle**

On voit apparaître Jean Baussan comme évêque de Toulon en 1223, où il fut témoin de la cession faite par Geoffroi, Raymond et Rostang aux Templiers de Toulon, « de deux maisons sises auprès-du rivage de la mer, afin que les vaisseaux et les galères pussent charger tout ce qui leur seroit nécessaire sans payer aucuns droits seigneuriaux, et que les chevaliers du Temple pussent recevoir dans leurs maisons les marchands avec leurs marchandises, en payant cependant l'ancien droit (2). »

2. Ruffi. Histoire de Marseille, livre III, chapitre III.

Ruffi et tous ceux qui ont cité cet acte d'après lui lui assignent la date du 1er des ides d'août 1224, indiction XI, mais c'est là une erreur, car l'indiction XI correspond à l'année 1223 et non à l'année 1224.

Ces deux maisons étaient situées dans la partie de la rue des Bonnetières, qui s'étend

de la rue Sainte-Claire à la rue d'Alger, limite de la ville à cette époque, et donnaient sur la rue des Marchands actuelle, soit le rivage de la mer au XIIIe siècle. Cette partie de la rue des Bonnetières a porté pendant tout le moyen âge le nom de rue du Temple, *carriera del Temple*. Sur le plan du XIVe siècle, elle est appelée rues des Templiers.

Raymond Geoffroi, Geoffroi ou Gaufridetus ou jeune Geoffroi, pour mieux le distinguer de son frère, et enfin Rostang, qui devait être très jeune encore à la mort de son père, arrivée vers l'an 1210.

On ne sait comment les trois fils de Hugues se partagèrent son héritage. Il semble que tout d'abord Toulon appartint par indivis à Raymond Geoffroi et à Geoffroi, à l'exclusion de Rostang, et que celui-ci ne partagea l'indivision, au moins dans les actes, que plus tard, peut-être lorsqu'il eut atteint l'âge de sa majorité. Nous trouvons, en effet, une charte du mois de février 1212 (1213), par laquelle Raymond Geoffroi et Geoffroi, seuls, s'intitulant vicomtes de Marseille et seigneurs de Toulon, autorisent les Chartreux de Montrieux à faire passer du blé, du vin, de l'huile et toutes autres marchandises qui leur seraient nécessaires, sur les terres de leur seigneurie de Toulon, sans payer les droits de cens, de leyde ou autres (1). D'autre part, quelques années après, on voit Rostang associé à ses frères dans les actes qui concernent Toulon et prendre comme eux la qualification de seigneur de cette ville. C'est ainsi, comme je l'ai déjà dit, qu'en 1224, Etienne, « jadis évêque de Toulon », signa au nom de Geoffroi, seigneur de Toulon et de Trets, agissant tant pour lui que pour ses frères R. Geoffroi et Rostang, un traité de paix avec Aimeric, vicomte de Narbonne; que la même année les trois frères autorisèrent les Templiers à construire deux maisons au bord de la mer pour y recevoir les marchandises apportées par leurs vaisseaux, sans payer les droits seigneuriaux; enfin que, en 1225, Geoffroi signa avec la commune de Montpellier un traité de paix et d'amitié, pour lui et ses frères Raymond Geoffroi et Rostang d'Agoult.

1. Voir aux pièces justificatives, page 364, n° 4, cette charte que tous les écrivains ont citée d'après Ruffi et qui n'a jamais été publiée.

La dernière année du règne de Charles II fut marquée par la persécution et l'abolition de l'Ordre des Chevaliers du Temple, que le roi de France avait ordonnées et que le pape avait autorisées. Sur les instances du pape Clément V, le roi-comte Charles II fit arrêter tous les Templiers qui vivaient sur ses terres de Provence; mais, je me hâte de le dire, soit que sa mort, survenue peu de temps après, l'ait empêché de poursuivre l'oeuvre commencée, soit que des ordres secrets émanés de lui ou de son fils et successeur soient intervenus, il est certain qu'on ne vit nulle part en Provence des chevaliers soumis

à la torture ou condamnés à mort. Les procès qui leur furent faits se dénouèrent par leur mise en liberté et la confiscation de leurs biens, en sorte qu'on peut dire que s'il y eut spoliation, il n'y eut pas persécution, dans le sens exact du mot. La participation de Charles II aux déplorables violences dirigées contre les Templiers ne s'explique pas, quand on sait quel était son respect pour les Ordres religieux. Il faut en chercher le mobile, à défaut de la justification, dans sa soumission au Souverain Pontife et dans sa parenté avec le roi de France; peut-être aussi dans l'espérance secrète de combler les vides du trésor royal en s'emparant des richesses de l'Ordre, qu'on disait immenses.

Le 13 janvier 1308, Charles II adressa au bailli de Toulon, comme à tous les baillis et viguiers dans le ressort desquels l'Ordre avait des maisons, une sorte de lettre-circulaire dans laquelle il disait:

« En exécution d'une bulle que nous avons reçue de Notre Saint-Père le Pape, nous vous ordonnons, sous peine de punition exemplaire, de prendre vos mesures avec tant de prudence et de secret, que le 24 du présent mois, vous fassiez arrêter et mettre en lieu de sûreté tous les chevaliers du Temple qui se trouveront dans votre ressort, empêchant qu'on ne leur fasse aucun mal. Quant à leurs biens, nous vous enjoignons pareillement de vous en mettre en possession et d'en donner ensuite la garde à des personnes sûres, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par le Saint-Père et par Nous. Vous en ferez dresser un inventaire bien exact, ainsi que des meubles, en présence des Templiers de chaque maison et des personnes du voisinage qui sont le plus au fait de leurs biens; vous en ferez trois copies: vous nous en enverrez une, vous garderez l'autre, et vous laisserez la troisième entre les mains des séquestres. Vous insérerez dans cet inventaire le nom de tous les Templiers. Faites en sorte qu'aucun ne vous échappe (1). »

1. Archives départementales des Bouches-du-Rhône. B. 151. Registre Templariorum.

Le 24 janvier, les viguiers et baillis mirent les ordres du roi à exécution. Ils se présentèrent dans les commanderies et maisons du Temple dès l'aube, *luce dici*, dit le bailli de Puget-Théniers dans son procès-verbal, et prescrite partout ils trouvèrent les chevaliers encore dans leurs lits. Il semblerait que, dans beaucoup de lieux, ceux-ci avaient reçu avis des dangers qui les menaçaient, et qu'ils purent prendre la fuite et se cacher dans le voisinage. Le nombre des chevaliers arrêtés ne fut, en effet, pas très élevé: dans le bailliage de Pertuis, où ils avaient une commanderie et de grands biens, on ne put en saisir que vingt-deux; à Aix, on n'en trouva que quatre, dont trois furent pris dormant encore, et le quatrième s'évada en sautant d'une fenêtre dans le jardin; au château de Rigaud, près de Vence, le seul chevalier qui y résidait avait, pendant la nuit,

passé le Var, et le bailli n'y rencontra que son neveu, qui n'était pas de l'Ordre; à Toulon, dans les deux maisons qu'ils possédaient dans la ville, on ne trouva personne. On a attribué à l'évêque Raymond Rostang l'honneur d'avoir sauvé les sept Templiers qui habitaient Toulon des dangers qui les menaçaient. On a dit qu'étant à la cour de Charles II, il aurait reçu la confiance de l'ordre donné et serait accouru dans son diocèse, où il aurait avisé secrètement les sept chevaliers. Tout paraît confirmer que Rostang fut un prélat de hautes vertus, mais aucun texte ne mentionne son intervention dans cette circonstance.

Les chevaliers faits prisonniers paraissent avoir été traités par les baillis et viguiers avec une rigueur extrême, ce que ne comportaient pas les ordres du roi. Ceux arrêtés dans la commanderie de Limaye furent conduits jusqu'à Pertuis, malgré une température glaciale, à moitié nus. Le notaire, rédacteur du procès-verbal, avoue qu'en route, mu par la pitié, *pielalis motu*, il leur fit donner des caleçons ? *femoralia*, et des chapeaux pour la pluie, *capellos pluviales*. Leurs richesses, qu'on croyait considérables, ne répondirent pas à l'attente de leurs persécuteurs. Les nombreux inventaires arrivés jusqu'à nous n'accusent aucune somme d'argent et seulement des meubles sans valeur et des provisions de bouche des plus vulgaires. On n'y voit que des matelas, des sièges en bois, des coffres grossiers, des lits de planches, des objets de sacristie, des flambeaux d'autel en bois doré, rarement en cuivre, des livres de prières, quelques épées ou couteaux catalans, et, dans les caves et cuisines, des jambons, du lard, des pois chiches, des lentilles et autres approvisionnements aussi misérables.

On est frappé cependant de la quantité de tonneaux qu'on trouva dans leurs immeubles. On sait qu'une des accusations qu'on faisait peser sur eux, la moins honteuse peut-être de toutes celles dont on les accablait, était l'intempérance, et que, à tort ou à raison, c'est la seule que la tradition ait retenue, à ce point qu'aujourd'hui encore, on dit communément d'un homme qui s'adonne à l'ivrognerie: qu'il boit comme un Templier. Le procès-verbal de saisie des biens des Templiers de Toulon ne relate aucun de leurs meubles, ce qui semble indiquer qu'ils étaient sans valeur, mais il constate dans le cellier: deux tines avec un pressoir, trois grands tonneaux vides de neuf millerols, et un muid plein de vin.

Les propriétés immobilières du Temple, en terres, maisons, bois ou fermes, étaient considérables, mais d'un revenu médiocre entre leurs mains. Dans le bailliage de Vence, ils possédaient onze terres exploitées par quatre-vingt-treize tenanciers payant chacun des redevances qui variaient d'une obole à quatre sous deux deniers par an.

L'inventaire des biens du Temple à Toulon, dressé par le notaire de la cour, constate que l'Ordre possédait deux maisons situées près du rempart, *prope barrium*, maisons que nous savons avoir été édifiées sous la seigneurie des frères Geoffroi, à l'extrémité ouest de la rue actuelle des Bonnetières. Leurs propriétés rurales, divisées en petits tènements, consistaient en terres hernes, vignes et bois, payant le quint ou des redevances au trésor comtal, ce qui prouve, contrairement à ce qu'ont dit plusieurs historiens, que l'Ordre n'était pas partout affranchi de tout impôt, tribut ou péage.

Ces propriétés étaient pour la plupart situées dans le quartier de la banlieue de Toulon qui porte encore le nom de quartier du Temple, et confine à l'ouest à une colline sur laquelle s'élevait une maison dite château de l'Escaillon qui appartenait à l'Ordre. L'inventaire des biens, meubles et immeubles que les Templiers possédaient à Toulon existe encore dans les registres de la Cour des Comptes, aujourd'hui déposés aux archives départementales des Bouches-du-Rhône. Il est ainsi rédigé:

Deux fines avec pressoir.

Trois tonneaux de neuf milleroles.

Un muid de vin.

Une vigne au quartier du Temple, servant neuf deniers royaux marseillais.

Deux maisons à Toulon près du rempart.

Une terre herne au quartier du Temple, servant une rente en sous réforciats.

Six cartérées de vignes au même quartier, servant douze sous réforciats.

Une vigne de six cartérées, sur le chemin de Malbousquet, servant douze sous réforciats.

Une vigne au même quartier, servant le quint.

Une vigne au même quartier, servant le quint.

Diverses vignes sur le même chemin, servant le quint.

Une terre herne sur le même chemin.

Un bois sur le même chemin, servant six deniers coronats (1).

Les tenanciers de ces diverses terres étaient au nombre de vingt-trois, parmi lesquels s'en trouvaient plusieurs appartenant à des familles qui apparaissent souvent dans les actes municipaux de l'époque, tels que: Raymond Fresquet, Pierre Taxil, Nicolas Colino, Raymond de Saint-Pierre, etc., plus un juif, Moïse Carros, et, semble-t-il, une juive, inscrite sous le nom de Allègre la Juive.

Charles II ne survécut pas longtemps à la spoliation des Templiers. Il mourut à Naples le 5 mai 1309, à l'âge de 63 ans, ayant institué héritier de son trône et de ses comtés son second fils Robert. Il avait eu de nombreux enfants, et entre autres Charles Martel, qui fut roi de Hongrie et mourut avant son père; Robert, qui fut roi de Naples et comte de Provence; Raymond Bérenger, qui mourut à la fleur de l'âge; Philippe, prince de Tarente, et tige de la maison d'Anjou-Tarente, et Jean, duc de Duras, qui fut la tige de la maison d'Anjou-Duras.

Cet inventaire a été publié pour la première fois par M. O. Teissier, d'après une communication de M. L. Blancard, archiviste de la préfecture des Bouches-du-Rhône. On remarquera qu'il semble avoir été dressé par le notaire de la cour avec une certaine négligence. Des propriétés distinctes sont englobées sous la dénomination générale de: « diverses vignes payant le quint », et la maison dite château de l'Eseillon n'est même pas mentionnée.

1. Archives départementales des Bouches-du-Rhône. Série B. Article 433.

*Sources: Histoire de **Toulon**. Partie 1, Tome 1. par le Dr Gustave Lambert. Editeur: imprimerie du Var Toulon 1886-1892*

Templiers et Toulonnais

Rostang d'Agout, Raimond Geoffroi, et Gauffridet de Très, furent tous trois Seigneurs de Toulon, et en partie de Très. Les deux derniers permirent l'an 1212, aux Chartreux de Montrieu de faire passer du bled, du vin et de l'huile dans les terres de leur dépendance sans payer aucun droit.

Ces trois frères seigneurs de Toulon, donnèrent permission aux Templiers l'an 1224, de faire construire des maisons dans Toulon, près du rivage de la mer afin que leurs Vaisseaux et leurs Galères purent charger tout ce qui leur serait nécessaire sans payer aucun droit aux Seigneurs de Toulon. Ils déchargèrent par le même titre les Templiers de tout péage, et leude, et leur permirent encore de recevoir dans leur Navires des Marchands avec leurs marchandises en payant toute fois l'ancien droit.

*Sources: Antoine de Ruffi. Histoire de la ville de Marseille, page 72, tome premier. Marseille 1696. - **Bnf***